

## Prévention des noyades Une politique publique prioritaire de l'Etat

Été 2020

### Augmentation du nombre de noyades accidentelles

#### Sources :

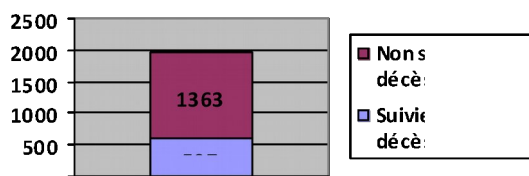
- Rapport « pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » en date du 15 juin 2019 rédigé par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Enquête Noyades 2015-2018, Santé Publique France

#### Constats : tous les âges, tous les lieux, mais ni cause, ni réponse unique

Les noyades concernent tous les lieux et impliquent majoritairement les moins de 6 ans et les plus de 65 ans, 84% des noyades sont d'origine accidentelle et une progression significative de +36% de noyades depuis 2015. Chez les enfants de moins de 6 ans, la hausse est, tout lieu de baignade confondu, de 96% (226 en 2015 et 443 en 2018) et de 132% (96 en 2015 et 223 en 2018) pour les seules piscines privées familiales. Toujours chez les moins de 6 ans, 25 noyades suivies de décès ont eu lieu durant l'été 2018 en piscine privée familiale alors que ce chiffre était de 13 durant l'été 2015.

La noyade accidentelle est la 1ère cause de mortalité par accident de la vie courante pour les moins de 25 ans.

Nombre de noyades durant l'été 2018  
en France (Total = 1960)

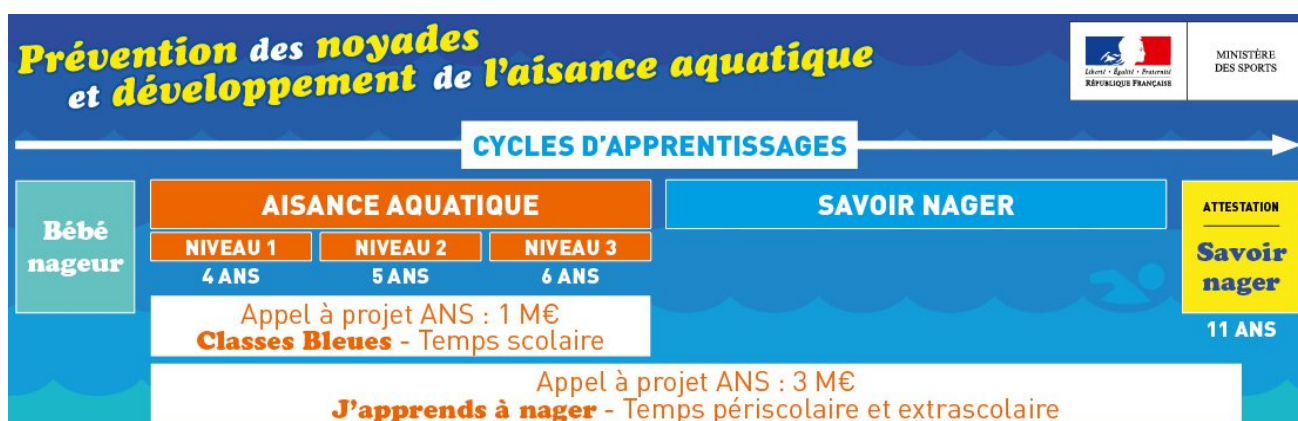


#### En Côte-d'Or en 2019, ont été portés à la connaissance de la DDCS, les accidents suivants :

- 1 noyade non mortelle d'un enfant de 5 ans dans une piscine publique
- 1 noyade mortelle d'un adulte dans un lac surveillé
- 1 noyade mortelle d'un adulte (60 ans) dans un lac (non surveillé au moment de l'accident)

Au regard des résultats de l'enquête NOYADES 2018, le ministère des Sports, en collaboration avec le ministère des Solidarités et de la Santé, est pleinement mobilisé pour lutter contre ce risque qui concerne nos enfants particulièrement l'été.

## L'apprentissage de la nage : un premier élément de réponse



<http://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/evoluer-dans-l-eau>

### Le plan « Aisance aquatique » pour les 4-6 ans : acquisition des bases du savoir flotter et sensibiliser les enfants aux plaisirs de l'eau

Le plan « Aisance aquatique », initié en avril 2019 par le ministère des Sports avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé, propose une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, favoriser l'apprentissage de la natation et, ainsi, mieux prévenir les risques de noyades.

Cet apprentissage est à destination des 4-6 ans en temps périscolaire ou extrascolaire.

Sur le temps scolaires, le dispositif est appelé « **Classe Bleue** ». L'apprentissage de l'aisance aquatique peut s'articuler autour d'une organisation particulière dite concentrée sur une ou deux semaines pour les enfants de 4 à 6 ans. Il s'agit d'un apprentissage intensif visant à densifier les séances en augmentant le temps effectif dans l'eau en complément des séances hebdomadaires de natation scolaire.

Ce dispositif est subventionné via les crédits de l'Agence nationale du Sport gérés au niveau local. Pour tout renseignement, veuillez contacter la DDCS de la Côte-d'Or – 03.80.68.31.08 ou la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Natation – 03.80.52.46.33

En Côte-d'Or, deux expérimentations ont déjà été menées à Chenôve et à Montbard en 2019-2020 en collaboration avec l'éducation nationale

### Le dispositif « J'apprends à nager » pour les 4 à 12 ans : permettre à tous les enfants entrant en classe de 6e de savoir nager.

En complément des apprentissages de la natation à l'école, le CNDS (maintenant appelé Agence Nationale du Sport – ANS) a lancé dès 2015 le dispositif « J'apprends à nager ».

Le stage se déroule pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires et le groupe est composé de 15 enfants maximum.

Ce test unique dénommé « Savoir Nager » attestera de la validation des compétences attendues en matière de maîtrise de la nage.

Ce dispositif est subventionné via les crédits de l'Agence nationale du Sport.

Ce dispositif est subventionné via les crédits de l'Agence nationale du Sport gérés au niveau local. Pour tout renseignement, veuillez contacter la DDCS de la Côte-d'Or – 03.80.68.31.08 ou la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Natation – 03.80.52.46.33

En Côte-d'Or, depuis 2015, près de 10 structures ont été subventionnées par l'Etat chaque année (126 500 €) pour mener des actions au titre de ce dispositif (147 stages) au profit de près de 1560 enfants qui ont pu apprendre à nager.

### Une série de 7 tutoriels

Ces vidéos didactiques de 2 minutes chacune, à destination des familles, sont réalisées en piscine. Elles permettent aux parents de transmettre à leur(s) enfant(s) les acquis de base pour se familiariser au milieu aquatique et être plus en sécurité dans l'eau.

<http://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades>



## La prévention des noyades, une stratégie globale et une préoccupation de tous

### ■ Développer les compétences de la population à « porter secours » pour une responsabilité collective

Le certificat prévention et secours civiques de niveau 1, en abrégé PSC1, est la formation de base aux premiers secours en France. Elle remplace depuis 2007 l'attestation de formation aux premiers secours, AFPS.

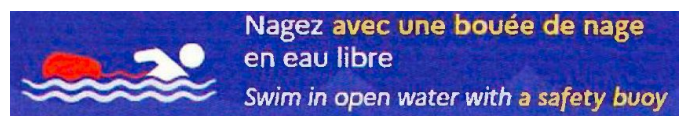
<http://www.cote-dor.gouv.fr/les-gestes-qui-sauvent-a1887.html>

### ■ Promotion des bouées de nage en eau libre

Parmi les nombreux enseignements tirés de la journée nationale de prévention des noyades qui s'est tenue à TOULON le 11 octobre 2019, l'utilisation de la bouée de nage en eau libre est apparue comme l'une des solutions à la prévention des accidents par noyade.

D'une façon expérimentale, disponibles sur différents postes de secours des départements les plus touchés par les noyades en mer, 600 bouées de nage en eau libre seront gratuitement mises à disposition du public.

Un tel dispositif pourrait être une solution afin de lutter contre les noyades et repérer les victimes plus rapidement en milieu naturel.



### ■ Respect des normes et des dispositifs de sécurité

La DDCS met à disposition des exploitants et des propriétaires d'établissements sportifs des fiches pratiques réglementaires sur les piscines et les baignades.

En collaboration avec la brigade fluviale de gendarmerie, elles mènent des contrôles chaque année sur les sites de pratiques des sports nautiques et aquatiques dans tout le département afin de prévenir et vérifier l'application de la règle.



<http://www.cote-dor.gouv.fr/le-memento-sports-a2007.html>

<http://www.cote-dor.gouv.fr/le-memento-sports-a2007.html>

En Côte-d'Or durant l'été 2019 :  
11 contrôles de baignade, 12 piscines et 2 activités nautiques, réalisés sur 79 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives annuels

### ■ Le plan de développement des piscines, notamment les bassins d'apprentissage dans les territoires les moins équipés, doté de 15 millions d'euros.

Afin de favoriser l'aisance aquatique des enfants de 4-5 ans et réduire le nombre de noyades, le Plan Aisance Aquatique a été créé en 2019. Les piscines restent en effet en nombre insuffisant sur le territoire national et trop de personnes, notamment de jeunes enfants, ne savent toujours pas nager.

Dans le cadre des crédits de l'Agence Nationale du Sport, les propriétaires publics peuvent solliciter des subventions afin de rénover ou construire des piscines (tous gabarits de bassin y compris mobiles et modulaires en vue de favoriser l'apprentissage de la natation).

Les bassins de natation extérieurs, pour être éligibles, devront être ouverts au minimum 9 mois dans l'année et sous condition d'une pratique sportive associative.

<https://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264>